



Liberté · Égalité · Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

DIRECTION DE L'ACTION LOCALE

Bureau des procédures environnementales

N° 20140375

ARRÊTE PREFECTORAL DE LEVEE DE MISE EN DEMEURE

LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

*Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite*

Vu le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L. 511-1 et L. 171-8 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2004/288 du 3 décembre 2004 mettant en demeure la société MB AUTOMOTIVE, devenue la société FVM TECHNOLOGIES, d'adresser au préfet un dossier présentant les modifications de ses installations situées à VILLERS-LA-MONTAGNE, zone industrielle « Les Trembles », et de respecter les dispositions de l'article 65 de l'arrêté ministériel du 2 février 1998 modifié relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 20130192 du 12 juin 2014 autorisant la régularisation administrative et l'extension des installations de fusion d'aluminium sous pression de la société FVM TECHNOLOGIES à VILLERS-LA-MONTAGNE ;

Considérant que les dispositions de l'arrêté préfectoral de mise en demeure n° 2004/288 du 3 décembre 2004 susvisé sont désormais respectées ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Meurthe-et-Moselle ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Levée de la mise en demeure

La mise en demeure prise par arrêté préfectoral n° 2004/288 du 3 décembre 2004 à l'encontre de la société MB AUTOMOTIVE située à VILLERS-LA-MONTAGNE, devenue la société FVM TECHNOLOGIES, est levée.

../...

Adresse postale : Préfecture de Meurthe-et-Moselle 1, rue Préfet Claude Erignac – Co 60031 – 54038 NANCY CEDEX
Téléphone : 03 83 34 26 26 Fax : 03 83 34 52 34

Accueil du public : 6, rue Sainte Catherine 54000 NANCY

Retrouvez les horaires d'accueil des services sur <http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr> ou sur notre serveur vocal 03 83 34 22 44

Article 2 :

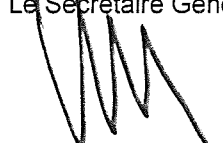
Le secrétaire général de la préfecture de Meurthe-et-Moselle, le sous-préfet de BRIEY et l'inspecteur des installations classées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié :

à M. Julien BARBRAULT, directeur de la société FVM TECHNOLOGIES à VILLERS-LA-MONTAGNE

et dont une copie sera adressée au maire de VILLERS-LA-MONTAGNE.

NANCY, le 04 JUIL. 2014

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,



Jean-François RAFFY